

## Règles et tarifs de location de la salle polyvalente et de son annexe

Toutes les associations ayant leur siège sur la Commune de Frontenex et remplissant les conditions fixées par le Conseil Municipal dans la composition de leur bureau, seront autorisées à utiliser à titre gratuit **deux fois par an**, la salle polyvalente (avec éventuellement son annexe) avec une participation aux charges à hauteur de 50 € pour chaque location gratuite.

Pour cela, elles devront offrir un spectacle public (danse, théâtre, repas dansant, loto ou autres) ouverts à tous, avec ou sans entrée payante, ou tenir leur Assemblée Générale.

Toute autre occupation sera payante.

La location sauf cas exceptionnel, s'entend du vendredi midi au lundi matin

Pour les entreprises de Frontenex ou extérieures, la location s'entend à la journée.

Associations de Frontenex remplissant les critères (le week end)	Depuis le 1er janvier 2015	Proposition de tarifs au 1 <sup>er</sup> mai 2022
Salle polyvalente	175	175
Salle annexe	80	80
<b>Résidents de Frontenex (le week end)</b>		
Salle polyvalente	350	400
Salle annexe	100	120
<b>Entreprises de Frontenex (la journée)</b>		
Salle polyvalente	200	250
Salle annexe	80	100
<b>Entreprises extérieures (la journée)</b>		
Salle polyvalente	800	850
Salle annexe	110	150
<b>Associations extérieures, résidents extérieurs à la Commune de Frontenex (le week end ou équivalent en semaine)</b>		
Salle polyvalente	750	1 000
Salle annexe	250	300
<b>Associations extérieures, résidents extérieurs à la Commune de Frontenex (la journée)</b>		
Salle polyvalente	400	450
Salle annexe	150	200

Montant des chèques de caution	Salle Polyvalente	Salle Annexe
Ménage (actuellement 150 €)	500	250
Dégâts (actuellement 400 €)	1 500	500